

Le 13 septembre 2011

‘Par dépôt électronique et courrier’

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3770-2011**
Demande d'autorisation du Projet de Lecture à distance –phase 1
Demande de reconnaissance de statut d'expert, de traduction de documents
et de frais intérimaires

Chère consœur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de reconnaissance de statut de témoin expert dans le cadre de la demande du Distributeur citée en rubrique. Ayant pris connaissance de votre correspondance datée du 2 septembre 2011, le GRAME soumet à la Régie qu'aucune demande de reconnaissance de statut d'expert formelle n'a encore été déposée par le RNCREQ ou SÉ-AQLPA pour messieurs Raphals, Saulnier et Deslauriers. Par ailleurs, le GRAME requiert la participation d'un expert spécialisé en réseaux intelligents afin de présenter un rapport d'expert au présent dossier.

Tel qu'indiqué au paragraphe 26 de sa demande d'intervention (C-GRAME-0002) ainsi que dans notre correspondance datée du 26 août 2011, le GRAME a retenu les services d'un expert au présent dossier et demande respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître à monsieur Edmund P. Finamore le statut d'« expert en réseaux intelligents ». Les renseignements requis par l'article 29 du *Règlement sur la procédure* sont décrits ci-dessous.

Nom et coordonnées du témoin expert

M. Edmund P. FINAMORE, P.E

President
ValuTech Solutions
Téléphone : 412 299-5684
Télécopieur : 775 890-7572
Courriel : www.valutechsolutions.com

Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt de l'intervenant

En lien la demande d'intervention du GRAME (C-GRAME-0002), l'expertise de monsieur Finamore est principalement requise pour rédiger un rapport d'expertise (analyse, conclusions et recommandations) portant sur les volets suivants de la demande du Distributeur :

I. Analyse des résultats des projets pilotes, soit l'évaluation des résultats des travaux préparatoires et des projets pilotes associés au Projet LAD afin de :

- Déterminer si des éléments sont manquants dans le choix des projets pilotes ;
- Évaluer si, selon l'avancement des travaux préparatoire et des résultats des projets pilotes, le moment est opportun pour débiter le projet LAD ;
- Recommander, au besoin, l'ajout de travaux préparatoires ou de nouveaux éléments aux projets pilotes.

II. Analyse des choix technologiques du projet LAD afin de :

- Déterminer si ce choix permettra d'offrir de nouveaux services aux clients (options de gestion de la demande, électrification des transports, tarification dynamique, intégration des voitures électriques sur le réseau de distribution), de faciliter la mise en place de réseaux intelligents et d'intégrer adéquatement les sources de données.

III. Analyse économique et financière du projet LAD afin de déterminer si ce choix est avantageux et optimal pour la clientèle d'un point de vue financier et du point de vue des options de gestion de la demande :

- MDMS, frontal d'acquisition des données, compteurs, équipements et services de télécommunications.

Les connaissances de monsieur Finamore en ce qui concerne l'exploitation des réseaux intelligents sont requises pour l'analyse de ces enjeux. M. Finamore est le fondateur et le président de Valutech Solutions Inc., une firme spécialisée dans l'automatisation et les compteurs intelligents. M. Finamore a plus de 35 ans d'expérience à titre de consultant, plus spécifiquement dans le domaine de l'automatisation, de l'implantation et du développement des technologies IMA (infrastructure de mesurage avancé) et est reconnu au sein de l'industrie comme un expert en implantation de système IMA.

Comme le démontre le résumé de ses expériences en ce domaine, déposé en **annexe A** de la présente, M. Finamore a consacré les dix dernières années à des travaux de planification et d'implantation de compteurs intelligents liés à une plateforme « *smart Grid* », réseaux intelligents.

À titre de Président de Valutech solutions, il a participé à plusieurs projets impliquant le système IMA. Parmi ses axes d'expertises figure l'implantation de compteurs intelligents associés à un réseau intelligent, la planification et l'analyse de la technologie IMA.

M. Finamore a aidé au développement de stratégies d'implantation de l'IMA, de même qu'à l'évaluation des appels d'offres par l'utilisation d'une méthodologie sophistiquée de pointage afin d'évaluer les propositions de systèmes (*Commonwealth Edison*). Il a également fourni pour l'« *Office of Ohio Consumers Counsel* » une analyse des options technologiques, des avantages et des coûts en utilisant le modèle McKinsey prescrit par la « *Ohio PUC* ».

Tel que le démontre le résumé de ses expériences, M. Finamore a aidé à développer, pour la ville de Red Deer en Alberta, le plan d'un système IMA, réalisé une revue technologique et préparé un plan préliminaire d'implantation d'un système IMA combinant la mesure de la consommation électrique et d'eau.

Il a assisté l'équipe qui a développé pour la « *Energy East* » un plan d'implantation préliminaire en lien avec les compteurs intelligents pour la commission des services publics de la ville de New York. Ce projet nécessitait le développement d'une stratégie d'implantation de l'IMA.

Monsieur Finamore a également évalué pour la ville de Bowling Green, en Ohio, un système d'AMR mobile partiellement déployé et développé une stratégie de remplacement en coordonnant la transition vers un système IMA combinant l'électricité et le mesurage de l'eau.

Enfin, M. Finamore est l'auteur de plusieurs publications portant sur les systèmes IMA et les réseaux intelligents que le GRAME dépose en **annexe B** de la présente demande.

L'expérience de monsieur Finamore permettra au GRAME de bénéficier de ses conseils lors de l'étude de la preuve du Distributeur et d'offrir un point de vue objectif et qualifié sur des enjeux retenus dans la décision D-2011-024, en lien avec les attentes de la Régie relativement au rôle des experts énoncées en juillet 2011.

Par ailleurs, considérant que monsieur Finamore est anglophone, le GRAME réitère sa demande de traduction de certains documents en anglais et présente une liste des documents à traduire en **annexe C** de la présente. Le dépôt de ces documents traduits au présent dossier pourra ainsi être utile à d'autres intervenants requérant les services d'expert ou d'analystes anglophones.

Mandat et qualification demandée pour le Témoin-expert

Le GRAME demande respectueusement à la Régie d'accorder le statut d'« expert en réseaux intelligents » à monsieur Edmund P. Finamore. Le mandat de monsieur Finamore est de produire un rapport d'expert au présent dossier.

Curriculum vitae du Témoin-expert

Le curriculum vitae de monsieur Finamore est déposé en **annexe A** et une liste de ses publications est déposée en **annexe B** de la présente demande.

Justification de la rémunération demandée par le témoin expert et demande de frais intérimaires

En conformité avec le *Guide de paiement des frais des intervenants (2009)*, la rémunération de monsieur Finamore est précisée dans le budget de participation déposé par le GRAME en date du 26 août 2011. Les frais de traduction sont également précisés dans le budget de participation du GRAME. La liste des documents dont le GRAME demande la traduction est déposée en **annexe C** de la présente, et le GRAME prie la Régie de se prononcer sur cette nouvelle demande de traduction de documents afin de permettre au GRAME de débiter sa preuve d'expert.

Aussi, à la demande de monsieur Finamore, le GRAME demande à la Régie de lui octroyer des frais intérimaires représentant 50% du total des honoraires prévus pour cet expert au budget de participation déposé le 26 août 2011, étant conscient que les frais intérimaires sont sujets au critères d'utilité de participation et pourraient être déduits des frais totaux accordés au GRAME à la fin du dossier.

Considérant l'échéancier prévu par la Régie dans sa décision D-2011-124 qui prévoit une audience ou des argumentations écrites, à déterminer selon les résultats de la rencontre préparatoire prévue en novembre 2011, le GRAME soumet à la Régie qu'il est difficile de prévoir une date quant à la fin du présent dossier et que celui-ci pourrait comporter une ampleur et une durée hors de l'ordinaire, justifiant ainsi la présente demande de frais intérimaires pour son témoin expert. Enfin, le GRAME souhaite informer la Régie que considérant son statut d'organisme à but non lucratif, il lui est difficile, voire impossible, d'assumer la demande de frais intérimaires de monsieur Finamore.

Pour ces raisons, le GRAME demande respectueusement à la Régie de l'énergie d'octroyer à monsieur Edmund P. Finamore le statut d'« expert en réseaux intelligents », d'accepter la demande de traduction de documents en anglais précisée en **annexe C**, et d'octroyer à monsieur Finamore des frais intérimaires représentant 50% du total prévu pour l'expert au budget de participation du GRAME.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes salutations distinguées.



Geneviève Paquet, avocate

p.j. (3)

cc. Mes Éric Fraser et Jean-Olivier Tremblay pour le Distributeur
cc. Les intervenants au dossier